

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**INFURMAZIONE NANTU A L'ANDATURA DI A PULITICA
RILATIVA A L'AFFARI EURUPEI E A A CUUPERAZIONE
INTERNAZIUNALE, PER L'ANNU 2020**

**POINT D'ÉTAPE DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE
D'AFFAIRES EUROPÉENNES ET DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Affaires Européennes et de la Coopération

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objectif de décliner de façon opérationnelle le bilan et les actions qui ont été menées par la Collectivité de Corse, en 2020, pour répondre aux axes stratégiques arrêtés par l'Exécutif en matière d'affaires européennes et de politique internationale.

Ce bilan est d'autant plus important que la Corse, qui a durement été touchée par la crise sanitaire, a besoin de ces différents programmes pour soutenir et accompagner les acteurs économiques. Dans le prolongement du plan « Salvezza è Rilanciu » adopté en novembre 2020 par l'assemblée de Corse, il est plus que jamais nécessaire d'inscrire la Corse dans son espace méditerranéen, européen et d'amorcer une stratégie de coopération internationale renouvelée à l'aune des recompositions géopolitiques et économiques qui caractériseront la période post-COVID.

Ce bilan détaillé est décliné pour les trois priorités d'intervention suivantes :

- I) La mise en œuvre des programmes européens et la préparation de la future programmation.
- II) Les activités au sein du Comité des Régions.
- III) L'international et la défense de l'insularité.

I) LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EUROPEENS ET LA PREPARATION DE LA FUTURE PROGRAMMATION

A) Les activités liées aux fonds européens : état d'avancement et abondement des crédits européens dans le cadre de la relance

Durant l'année 2020, la Collectivité de Corse a poursuivi la programmation et la certification des fonds européens.

S'agissant du **Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Corse 2014-2020**, le taux de programmation s'élève à **72 %** et le taux de certification à **35 %**.

En sachant que **40 M€** de crédits UE seront prochainement programmés (*dossiers finalisés en attente de programmation*), que l'année 2020 a été principalement consacrée à la rédaction de l'AXE REACTEU et que la date limite d'engagement des crédits est fixée au 31 décembre 2023, la CdC sera en mesure de consommer l'intégralité de l'enveloppe du programme.

Concernant le **Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) 2014-2020**, la Corse dispose d'une enveloppe de crédits **FEADER** de plus de **148 M€** pour la période 2014-2020.

Le taux de programmation s'établit à plus de **84 %** et le taux de paiement est proche des **67 %**.

Un règlement de transition FEADER a été publié le 23 décembre 2020 qui décale la fin de ce programme au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2023. Une enveloppe de transition est prévue mais son montant n'est pas connu à ce jour.

Pour le **FEAMP**, la Corse dispose d'une enveloppe de crédits de **3,2 M€** pour 2014-2020.

Le taux de programmation s'établit à plus de **50 %** et le taux de paiement est proche des **20 %**. La Corse se situe en 6^{ème} position sur l'ensemble des Régions au niveau de la programmation. Ce chiffre est relativement satisfaisant au regard du démarrage de la programmation en juillet 2017 ; ce retard s'évalue au niveau de la finalisation du programme et des difficultés rencontrées dans le déploiement de l'outil de gestion OSIRIS.

Au regard des prévisions de programmation, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) en tant qu'organisme subdélégué sera en mesure de programmer l'intégralité des crédits sous réserve de la conformité des dossiers.

Malgré le contexte de crise dû à la pandémie COVID-19, l'objectif d'évitement du dégageant d'office 2020 des programmes européens a été atteint.

Par ailleurs, le travail de pilotage du programme s'est poursuivi en recensant les opérations susceptibles de bénéficier de fonds européens ainsi que les dépenses pouvant faire l'objet d'une certification auprès de la Commission européenne. La date de fin de programmation n'ayant pas été modifiée pour le FEDER-FSE, il conviendra de s'assurer que les bénéficiaires ont bien intégré cette date dans leur

planning de réalisation des opérations.

Les actions réalisées en 2020 ont également porté sur l'amélioration constante de la gestion des fonds européens. En effet, en sa qualité d'autorité de gestion, **la Collectivité de Corse gère des fonds européens dont la gestion est qualifiée de « partagée » dans les règlements UE, c'est-à-dire partagée entre la Commission européenne et une autorité territoriale. Il ne s'agit donc pas seulement de susciter et cofinancer des projets de développement sur le territoire mais également de répondre à un très haut niveau d'exigence en matière de gestion.**

A cet effet, plusieurs procédures « d'auto-contrôle » ont été mises en œuvre par les services en vue de sécuriser le plus possible les dossiers de financement européens et ainsi éviter que des bénéficiaires aient à rembourser ultérieurement une subvention européenne. De plus, des actions de formation spécifiques « fonds européens » à l'attention des services gestionnaires, CdC, agences et offices, ont été réalisées et se poursuivront tout au long de l'année 2021 et suivantes.

Enfin, l'appui aux services instructeurs et aux porteurs de projets a été largement renforcé par la mise en œuvre d'un service dédié.

Grâce à l'ensemble de ces actions, le bilan des contrôles réalisé en 2020 est très satisfaisant. L'autorité d'audit des fonds européens en France, qui procède au contrôle annuel de l'autorité de gestion, a relevé une bonne gestion des programmes par la CdC.

Il conviendra pour l'année 2021 de poursuivre le travail de diffusion de la culture des fonds européens auprès des bénéficiaires et des porteurs de projets afin de leur permettre de mieux appréhender et répondre aux exigences des fonds européens.

L'année 2020 a également été employée à engager la réflexion sur la déclinaison en Corse des instruments mis en œuvre au niveau européen dans le cadre de « *Next Generation EU* », le plan de relance de l'Union européenne.

En effet, la Commission européenne a créé plusieurs instruments dont **REACT-EU** qui abonde la politique de cohésion 2014-2020 à hauteur de 47,5 Milliards d'euros.

Ciblant les mesures à court terme, cet instrument sera mobilisable pour 3 ans dès 2021. Pour la Corse, l'enveloppe est de **33 millions d'euros** et nécessite **un suivi et une animation appuyés**.

L'objectif de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, parmi lesquels le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.

Il sera donc nécessaire d'accompagner les acteurs pour mobiliser ces instruments qui constituent un enjeu particulièrement important pour la Corse, durement touchée par la crise liée au COVID-19.

Ces crédits seront gérés au sein du Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Corse 2014-2020.

Ainsi, un nouvel objectif thématique transversal (OT12) « Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie » sera introduit prochainement dans l'actuel programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

L'Assemblée de Corse a adopté le 27 novembre 2020 le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » qui décline une série de mesures renforcées dans le domaine économique et social.

L'instrument REACT-EU aura pour vocation à soutenir un certain nombre de projets identifiés dans le volet « Salvezza » du plan consacré à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle

La temporalité des mesures envisagées est en cohérence avec les exigences réglementaires de l'outil REACT-EU d'engager les crédits avant le 31 décembre 2023.

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, les fonds REACT-EU auront pour objectif d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire :

- *Accompagner la performance et la compétitivité des entreprises corses*

Il est primordial, pour le développement de la Corse, de mettre en place des mesures d'accompagnement afin de soutenir, par le FEDER, la compétitivité des entreprises grâce à la mise à disposition d'outils d'ingénierie financière nécessaires à leurs projets de croissance et d'innovation.

Face à cette crise, le FEDER soutiendra l'innovation, l'ouverture de nouveaux marchés et la mise en réseau des acteurs pour la relance des filières. Les entreprises fortement impactées par la crise doivent disposer des outils nécessaires pour pérenniser le tissu entrepreneurial et accompagner le développement de nouvelles activités innovantes.

Le développement économique de l'île implique de renforcer les investissements dans le capital humain en soutenant par le FSE la montée en qualification des salariés des entreprises pour accompagner la croissance des entreprises.

Les enjeux de formation et d'évolution sont donc fondamentaux pour les entreprises comme pour les salariés.

Il apparaît indispensable d'anticiper la sortie de la crise et d'identifier les filières stratégiques de demain pour notre territoire et les secteurs susceptibles de renforcer l'économie corse et de créer des emplois.

- *Accélérer la transition vers une relance durable et une économie verte*

A l'instar des autres territoires insulaires, la Corse est un territoire fragile sur le plan de sa situation énergétique, elle est fortement dépendante de ses approvisionnements extérieurs, ce qui la rend particulièrement sensible dans un

contexte de crise.

Les énergies renouvelables représentent un levier de sécurisation majeur de l'approvisionnement de la Corse en énergie.

Il est nécessaire pour la Corse de sécuriser son approvisionnement en énergie et d'investir grâce au FEDER dans des filières d'avenir qui participent à la transition écologique.

Par ailleurs, la faible efficacité énergétique dans le secteur du logement justifie de financer, au titre du FEDER, la rénovation énergétique des bâtiments qui constitue une relance directe du secteur du BTP et permet, en parallèle, de réduire les charges courantes des structures ou personnes concernées dans un contexte de crise économique.

Enfin, l'encouragement à des modes de transports alternatifs contribue à la transition vers une économie verte.

Cette mesure participe *in fine* à la maîtrise de la demande en énergie et des émissions de CO².

- *Protéger le patrimoine culturel et naturel de la Corse, porteur de croissance pour le territoire*

La Corse dispose d'un patrimoine naturel et culturel riche qu'il convient de protéger et de valoriser. Ces atouts contribuent à la construction de l'identité touristique forte de la Corse et influent directement sur le développement de l'activité touristique.

Les actions soutenues par le FEDER permettront de renforcer la compétitivité de la filière touristique fortement impactée par la crise.

Le nouveau choc économique avec le re-confinement provoque des pertes importantes de chiffres d'affaires pour les entreprises du secteur touristique. Il convient d'accompagner ce secteur par la mise en place d'outils innovants.

- *Réduire la fracture numérique du territoire*

La connectivité du territoire corse revêt une importance stratégique en matière de développement économique des activités ainsi qu'en matière de désenclavement des populations.

Le développement des îles est conditionné par des investissements importants en vue d'améliorer la connectivité numérique du territoire.

Au-delà des besoins en matière d'infrastructures numériques, il existe un fort besoin en équipements numériques des établissements scolaires qui a été révélé par la crise. La fracture numérique a renforcé les inégalités pendant la crise soulignant l'urgence d'accompagner les élèves et les établissements dans cette démarche de transition.

- *Accompagner l'accès des populations fragiles à des services de proximité essentiels pour réduire leur vulnérabilité en améliorant leur insertion sociale*

Les structures d'hébergement d'urgence sont en première ligne pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur les populations les plus fragiles.

B) Le renforcement de la communication sur les fonds européens

La communication européenne en région fait partie des missions d'une autorité de gestion des programmes européens. À ce titre, la Commission européenne souhaite que les autorités de gestion disposent de réseaux sociaux dédiés à la communication sur l'Europe.

Une note explicative des enjeux et modalités de fonctionnement a été établie, fin novembre, pour **l'ouverture d'une page Facebook et de comptes Twitter, Instagram et Youtube**. Cette note comporte également un guide d'utilisation des réseaux sociaux pour accompagner la CdC dans ses publications ainsi que dans la gestion des commentaires afin de donner une ligne éditoriale claire tout en facilitant un échange sain et pédagogique avec les internautes.

La création d'un site web consacré à l'Europe s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation de la communication européenne en Corse et dans celui du lancement de la programmation 2021-2027 à venir. La CdC procède à la mise en place d'une plateforme web pour rendre l'information plus organisée et accessible aux bénéficiaires potentiels des programmes européens ainsi que des plans de relance.

La conception d'une application pour les *smartphones*, en complément du site internet, est également envisagée. Cette application mobile qui sera synchronisée avec le site internet, permettra d'envoyer des notifications, par exemple, sur les appels à projets ou concernant des actualités.

Enfin, des « mini sites » internet vont graviter autour de ce site et seront dédiés au programme Interreg Marittimo, à la coopération internationale ou encore au Centre Europe Direct.

La CdC a souhaité renforcer sa communication auprès du grand public en candidatant au label « Centre Europe Direct ».

Ainsi, la Commission européenne, par l'intermédiaire de sa représentation en France a lancé un appel à propositions en juin 2020 afin de sélectionner des partenaires pour la gestion des Centres d'information **EUROPE DIRECT** pour la période 2021-2025.

Après validation de l'Assemblée de Corse, en septembre dernier, une candidature au nom de la CdC a été déposée. Il s'agit de permettre à l'ensemble du territoire insulaire de bénéficier d'un lieu d'accueil et d'information pour le grand public et les professionnels.

La réponse de labellisation de la Commission européenne est imminente, elle est attendue courant mars 2021.

- **Missions du CIED :**

- Information et dialogue avec les citoyens,
- Relations avec les médias et les relais d'opinion locaux,
- Sensibilisation aux sujets de l'Union européenne au niveau local,
- L'Union européenne dans les établissements scolaires,
- Promotion d'un réseau régional de réseaux.

- **Modalité du partenariat**

En cas de labellisation, une convention-cadre de partenariat sera signée avec la Représentation de la Commission en France détaillant les conditions de la coopération pour une période allant du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2025.

Puis, une convention spécifique de subvention sera signée annuellement pour chaque plan de communication.

La subvention s'élève à 38 000 euros par an (exceptionnellement, la subvention pour 2021 s'élèvera à 25 333 euros puisqu'elle débutera le 1^{er} mai et couvrira donc 8 mois d'activité). De plus, un montant additionnel de 4 000 euros sera attribué pour 2021, année de lancement, pour faire la promotion de la structure.

En outre, la Collectivité de Corse devra participer au cofinancement du plan de communication annuel à travers l'affectation de crédits alloués sur une ligne budgétaire spécifique.

Par ailleurs, le bureau du **CENTRE EUROPE DIRECT CORSICA** sera rattaché à la Direction en charge des affaires européennes. Des locaux dédiés seront affectés afin d'accueillir le public et d'héberger trois agents.

C) La poursuite des travaux préparatoires des futurs programmes européens 2021-2027

Les règlements européens sont toujours en discussion au sein des instances européennes.

L'accord de partenariat qui définit les grands principes directeurs de la prochaine programmation européenne entre l'Etat et la Commission européenne ne pourra être transmis à la Commission qu'une fois les règlements adoptés, à savoir en juillet ou en septembre 2021.

La même échéance est fixée au niveau de la transmission du Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027.

Des échanges informels sont en cours avec les rapporteurs régionaux de la Commission européenne. La Commission a fait un retour concernant la version 2 de l'accord de partenariat comprenant un certain nombre d'observations qui devront être prises en compte dans notre programme. La Direction Europe a procédé à une analyse du document.

Malgré le décalage important de calendrier, la CdC poursuit son travail de rédaction du Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027 avec pour objectif de transmettre au cours du mois d'avril une nouvelle version de programme à la Commission européenne.

Les réunions avec les services gestionnaires se sont poursuivies, à la mi-février, afin de stabiliser le contenu des mesures, les valeurs cibles des indicateurs et la liste de projets potentiels.

La CdC expertise la mise en place de « l'option des coûts simplifiés » afin de réduire la charge administrative des bénéficiaires et de disposer de règles de gestion plus souples au niveau des justificatifs.

L'Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) qui faisait partie des obligations réglementaires est finalisée. Toutes les mesures du projet de PO 2021-2027 ont été évaluées selon leur impact possible sur l'environnement avec une note globale assez positive. L'Autorité environnementale doit formuler un projet d'avis sur l'ESE, suite à l'instruction de la DREAL, après transmission, au plus tôt, du document.

Pour la partie FSE, des réunions se poursuivent avec la DIRECCTE afin de définir une ligne de partage entre le FSE National et le FSE Régional.

La Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) est en cours d'adaptation au regard des observations formulées par la Commission européenne sur la nécessité de concentrer nos domaines de spécialisation.

Une consultation publique est envisagée afin de mieux connaître les besoins des acteurs.

D) La Coopération Territoriale européenne : le programme Italie France Maritime

La coopération territoriale européenne (CTE) est l'un des deux objectifs de la politique de cohésion. Elle fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions communes et d'échanges politiques entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États-Membres. L'objectif principal de la coopération territoriale européenne (CTE) est de promouvoir un développement économique, social et territorial harmonieux de l'Union dans son ensemble.

Le programme de coopération INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020, financé par le **Fonds Européen de Développement Régional**, a été approuvé par la Commission européenne le 11 juin 2015 comme suit :

- Les territoires éligibles :
 - Région Toscane limitée aux seules Provinces côtières (Grosseto, Lucca, Livorno, Massa-Carrara, Pisa) ;
 - Région Ligurie ;
 - Région Sardaigne ;
 - Région Corse ;
 - Région PACA limitée aux Département du Var et des Alpes Maritimes.
- La dotation financière globale : plus de 199 M€
- La contribution FEDER : plus de 169 M€
- Le taux de cofinancement : 85%
- 5 axes prioritaires :
 - Axe I : « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières » ;

- Axe II : « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles, et gestion des risques » ;
- Axe III : « Amélioration de l'accessibilité des territoires » ;
- Axe IV : « Renforcement de la cohésion sociale et de l'insertion par l'activité économique » ;
- Axe V : « Assistance Technique ».

Nous sommes actuellement en fin de programmation 2014-2020 et la CdC présente un bilan satisfaisant. Voici quelques chiffres à l'appui :

- à ce jour, le programme a publié cinq appels à projets, programmés et engagés, et financé 124 projets dont 99 avec un partenariat corse ;
- plus de 26 M€ de fonds FEDER ont été programmés et engagés pour la Corse.

Du point de vue de « l'actualité du programme », il faut souligner que :

- **depuis mars 2020, une série de mesures exceptionnelles (mesures COVID) a été adoptée afin de minimiser l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre des projets ;**
- le 5^{ème} Appel, publié en juillet 2020, est un appel «à guichet ouvert». Il sera ouvert jusqu'au 30 janvier 2023 et est destiné à utiliser toutes les économies éventuelles générées par les projets financés et les ressources résiduelles du programme ;
- la CdC prépare la prochaine programmation 2021-2027.

S'agissant du futur programme 2021-2027, une task-force a été constituée au sein de laquelle la CdC est représentée de même que certains offices et agences (OTC, ADEC, OEC, ATC). Cette task-force se réunit régulièrement afin d'être en mesure de proposer un projet de programme qui devra être communiqué à la Commission européenne d'ici l'été 2021.

Il ressort des travaux actuels, et après de larges consultations territoriales et transfrontalières, que :

- Le futur programme se concentrera sur les objectifs stratégiques suivants :
 - Objectif stratégique 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante ;
 - Objectif stratégique 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques ;
 - Objectif stratégique 3 : une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC ;
 - Objectif stratégique 4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux » ;
 - Objectif stratégique ISO I : une meilleure gouvernance d'Interreg.
- L'insularité est une thématique transversale qui sera évaluée lors du dépôt de chaque projet. Ces derniers devront démontrer comment leur stratégie répond aux défis et enjeux des territoires insulaires.
- La possibilité dans cette programmation de mettre en œuvre des financements à destination des petits projets a été envisagée, notamment pour

favoriser la thématique « culture », absente de la programmation 2014-2020 et dont le retour est prévu dans le futur programme à la demande unanime des territoires éligibles.

Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a notifié à la Collectivité de Corse par courrier, en date du 4 mars dernier, que l'actuel périmètre du programme est maintenu pour la prochaine programmation.

II) LES ACTIVITES AU SEIN DU COMITE DES REGIONS

Le Comité des régions (CdR) est un organe consultatif de l'Union européenne. Il permet aux élus locaux de faire entendre leur voix en présentant des avis sur la législation de l'Union.

La Corse y est représentée par M. le Président du Conseil exécutif de Corse et Mme la Conseillère Exécutive depuis 2016. La Conseillère s'y est engagée sur plusieurs volets, notamment en faveur de la coopération territoriale européenne. En 2020, elle a été renommée, comme membre titulaire au sein du CdR, ainsi que monsieur le Président du Conseil Exécutif comme membre suppléant. Depuis février 2020, elle siège aux plénières du Comité des Régions et au sein des Commissions ENVE et COTER. Elle assure la vice-présidence pour cette dernière et s'est distinguée par son engagement, notamment en faveur de la défense du principe de partenariat, dans le cadre des instruments pour lutter contre la crise de la Covid et en particulier de *Next Generation EU*, le plan de relance de l'Union européenne.

A) L'avis sur la coopération territoriale européenne

La Conseillère a présenté un avis sur la coopération territoriale européenne (CTE) lors de la plénière de décembre 2018 du Comité des Régions. L'avis a été adopté à l'unanimité. La position du CdR a été reprise, pour plusieurs points importants, dans le règlement européen sur la CTE - adopté par le Conseil le 16 décembre 2020 et par la Commission REGI du Parlement européen, le 18 décembre 2020 - à savoir, par exemple :

- Le Parlement européen a suivi la position qui visait à conserver la CTE dans le volet transfrontalier. La Commission européenne avait souhaité voir passer la CTE dans le volet transnational, ce qui aurait impliqué un contrôle du niveau étatique sur le programme.
- La proposition d'augmenter le taux de cofinancement pour la CTE, formulée par le CdR, a été retenue. La Commission avait proposé un taux de cofinancement à hauteur de 70 %. La proposition du CdR prévoyait un taux de 85 %. Elle a été suivie par le PE. Le taux de 80 % a finalement été retenu.
- La proposition du CdR de maintenir les programmes INTERREG Europe et URBACT a été reprise par le Conseil et le Parlement européen.

B) L'intégration de la Corse au réseau d'observatoires sur la législation européenne (Reg Hub)

Le réseau de pôles régionaux (Reg Hub) du Comité européen des régions est un réseau de régions et de villes européennes qui contribue à l'évaluation de la mise en

œuvre des politiques de l'UE. Il a été lancé en 2018, pour une phase pilote de deux ans. Désormais dans sa phase pleinement opérationnelle (Reg Hub 2.00), il compte, depuis le 1^{er} janvier 2021, 46 membres. La Corse a été la seule région française à être intégrée pour cette deuxième phase. Elle a rejoint ainsi la Bretagne et les Hauts-de-France qui participaient déjà à la phase pilote.

Les pôles régionaux et leurs parties prenantes occupent une position privilégiée en tant que sources d'expérience de première main pour l'évaluation des politiques de l'UE. L'idée de la création d'un réseau d'observatoires sur l'application de la réglementation de l'UE, dans les régions et dans les villes, a été lancée en 2017, au Comité des Régions. L'objectif principal de cette initiative est de rapprocher le législateur du « terrain » en reliant les différents niveaux de compétence, de la genèse d'un texte réglementaire à son application concrète.

La conseillère a été conviée au lancement politique de Reg Hub 2.00 le 3 mars dernier. Elle s'est félicitée du lien que Reg Hub contribue à maintenir entre les institutions européennes et les collectivités locales et a défendu l'idée d'une approche « bottom-up » que cet instrument permettra de mettre en œuvre dans la production de législations et réglementations européennes.

Le premier « workshop » a eu lieu le 9 mars dernier afin de commencer à identifier les sujets qui feront l'objet d'une consultation pour l'année 2021.

III) L'INTERNATIONAL ET LA DEFENSE DE L'INSULARITE

A) Les relations et la coopération internationales

Depuis le 15 septembre 2019, une direction adjointe de la coopération et des affaires internationales a été créée au sein de la Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes des Relations Internationales et des Programmes Contractualisés de la CdC avec l'objectif de construire une stratégie de coopération et une feuille de route jusqu'à fin 2021.

La crise de la COVID a démontré l'importance des liens de coopération à l'international, elle a aussi freiné la validation de cette stratégie ainsi que sa mise en œuvre. En revanche, de nombreuses actions de terrain et des politiques publiques assurant une propédeutique nécessaire pour notre territoire ont été mises en œuvre.

Si les relations internationales sont un outil de rayonnement, la CdC souhaite aussi par sa stratégie de coopération internationale « faire monter en compétence » tous les acteurs du territoire. Car « aller à l'international » et développer des projets de coopération doit être inclusif ; c'est avant tout répondre aux demandes des citoyens, dans leur diversité, en les accompagnant dans des projets de coopération qui répondent aux défis de leur quotidien et les mettent en contact avec l'altérité. C'est certainement un des outils les plus efficaces pour développer de l'innovation, de l'ouverture et le sentiment de citoyenneté mondiale, fondamental en pleine crise sanitaire, à l'heure où la mondialisation dérégulée rend urgente la nécessité de transition écologique.

La CdC s'engage à faire de la stratégie de coopération internationale en construction un outil incontournable de développement territorial, d'attractivité, en lien avec les urgences écologiques, culturelles et sociales que la CdC doit gérer, à savoir : le

développement rural, la transition énergétique et écologique, l'accès à la citoyenneté mondiale et à l'emploi de la jeunesse, notamment.

➤ **Diagnostic et rencontres des acteurs : pédagogie, animation et « maillage » territorial**

La mise en place d'une stratégie de coopération pour une collectivité demande de la transversalité entre les services, l'international étant un mode d'exercice des compétences. Cela induit aussi une stratégie multi-acteurs concertée impulsant une intelligence collective pérenne pour tout le territoire insulaire. Pour assurer la concertation et les remontées de terrain, de nombreux COPIL ont été créés, réunissant agents et services de la CdC, acteurs publics et privés du territoire ; animer le territoire, informer, susciter la volonté de coopération est une nécessité sur un territoire insulaire, rural et montagnard.

➤ **Les premiers outils mis en place**

La mobilité internationale des jeunes, des acteurs culturels, des acteurs du monde rural

Dans le cadre de la construction de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse et la mise œuvre du « Pattu pè a Ghjuventù », un rapport sur la mobilité internationale des jeunes corses a été validé par l'Assemblée de Corse en octobre 2020. La CdC s'est engagée à mettre en place une politique publique accompagnant la mobilité internationale de tous les jeunes corses. La mobilité internationale des jeunes est en effet la base de l'internationalisation d'un territoire, c'est aussi un outil pour amener chaque jeune, dès le collège, vers la construction de son identité de citoyen ouvert sur le monde et vers son insertion dans une vie professionnelle épanouissante.

Par ailleurs, le développement d'un territoire ne peut se faire sans le rayonnement à l'international de ses acteurs, et cela se prépare dès les jeunes années. La mobilité internationale de tous les jeunes est ainsi sans conteste un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne.

- *Partenaires :*

Outre une animation et un accompagnement constant des acteurs du territoire par la création d'un COPIL réunissant toutes les institutions encadrant des jeunes, qu'elles soient associatives, scolaires et universitaires, la direction adjointe de la coopération internationale conçoit et met en œuvre des partenariats avec l'Agences Erasmus + jeunesse et Education-formation, l'office franco-qubécois pour la jeunesse (OFQJ), France Volontaires, l'office franco-allemand (OFAJ) ; l'association des régions d'Europe (Programme Eurodyssée).

- *Focus sur le projet Mobighjovani :*

Inscrit au cœur de cette politique régionale de mobilité internationale, le projet Mobighjovani est un portail Web réunissant tous les dispositifs d'appui à la mobilité internationale pour les jeunes ; une application mettant en contact les jeunes corses désireux d'international et ceux qui sont déjà partis a été créée. La direction adjointe en collaboration avec le service jeunesse, a monté un réseau des jeunes

ambassadeurs corses de la mobilité.

https://www.europa.corsica/Lancement-du-site-et-de-l-application-mobile-MOBIGHJOVANI_a922.html

La politique d'accompagnement de la mobilité internationale des acteurs culturels, programmeurs et artistes et d'un partenariat avec l'Office National de la diffusion artistique :

La direction adjointe anime un COPIL des acteurs culturels.

Un groupe de travail « International, outil de développement rural » est en cours de constitution au sein de la Commission développement durable de la chambre des territoires.

➤ **La participation de la CdC à l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM)**

Cette intégration a pour objectif de faire participer la CdC à une communauté de pratiques méditerranéennes et d'y défendre les intérêts de l'insularité.

Par ailleurs, c'est un outil d'intégration des acteurs corses en tant que partenaires au sein de projets de la coopération territoriale européenne ou euro-méditerranéens. Outil de valorisation de la singularité du territoire en expérimentant des politiques publiques financées par l'Union européenne, cela donnera accès aux acteurs à une cellule d'ingénierie technique qui les accompagnera dans le montage de projets européens.

Aussi, l'AVITEM ouvre des « entrées » vers les collectivités de la rive sud de la Méditerranée, en vue de coopérations futures tout en assurant la participation des acteurs corses aux formations internationales mises en place par cette agence (L'AUE est déjà impliquée).

➤ **Intégration de la CdC dans les travaux du sommet des deux rives -5+5 :**

La CdC doit être un acteur méditerranéen incontournable et cela semble admis du côté du MEAE.

➤ **Participation active aux travaux des partenariats nationaux des prochains programmes MED et NEXTMED (iev) 21-27 :**

Défense de l'insularité et de ses spécificités, mais aussi de thématiques au cœur des défis de la CdC.

➤ **Accompagnement à l'internationalisation des acteurs :**

Outre des liens réguliers d'appui à leur internationalisation avec la CMA, le CPIE, le CFA, les établissements d'enseignement agricole, le CSJC et l'UCPP, des projets ont été formalisés avec le Parc Naturel Régional de la Corse.

Les savoir-faire du PNRC sont très attractifs à l'international et l'équipe est en recherche d'échanges notamment sur les questions de politiques alimentaires dans

le cadre de la mise en place de leur PAT. La DAEMRIPC a donc intégré les représentants du PNRC dans une mission au Québec sur des questions de localisation des politiques alimentaires ainsi qu'au Maroc dans un séminaire sur les aires protégées. Ces premières missions ont, malgré le contexte COVID, permis de tisser les premiers liens de collaborations futures : un séminaire des aires protégées méditerranéennes aura lieu en Corse en 2022, un rapprochement avec l'AFD en vue de penser le financement futur est engagé. Par ailleurs, dans le cadre de la construction du COPIL rural et international, une stagiaire de la DAEMRIPC a travaillé aussi avec le PNRC pour assurer un diagnostic commun d'initiatives rurales méritant un accompagnement à l'international.

➤ **Groupe de travail sur l'éco-tourisme de Parolla di a Ghjuventù**

Le but est d'accompagner les jeunes corses à rencontrer et construire avec des jeunes méditerranéens sur un sujet qu'ils ont choisi et qui est au cœur des défis de la Corse. Des événements majeurs, car tissant les premiers liens solides, ont eu lieu :

– 6 juin 2020 : organisation de l'atelier Eco-tourisme lors de la rencontre annuelle de l'Association des Jeunes Citoyens de la Méditerranée avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban, l'Italie, l'Espagne, la Grèce.

– 1^{er} août 2020 : participation à la foire de Filitosa avec un atelier : échanges de bonnes pratiques sur le tourisme rural avec des jeunes du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Sardaigne :

– 17 octobre 2020 : DEFISMED universités du tourisme durable et VERTueux en Méditerranée. Valorisation de l'éco tourisme en corse et échanges de bonnes pratiques : https://www.europa.corsica/L-ecotourisme-local-au-coeur-d-une-dynamique_a905.html

– Participation de jeunes corses à la Méditerranée du Futur (Régions Sud) et intégration dans l'Assemblée des jeunes de la Méditerranée.

B) La défense des intérêts insulaires

➤ **La Commission des îles de la CRPM**

La Commission des îles (CDI) est une Commission de la Conférence des Régions Périphériques et maritimes (CRPM) composée de vingt et une îles, dans les eaux qui baignent les côtes de l'Union européenne, de la Grèce au Danemark et à la Suède, de la Méditerranée à la Baltique, dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. Monsieur le Président du Conseil Exécutif en assure actuellement la présidence, ce qui permet à la Corse de rayonner au sein des îles des pays de l'Union et d'établir des contacts privilégiés avec ses partenaires insulaires. M. Giuseppe SCIACCA occupe actuellement le rôle de Secrétaire Exécutif de la Commission des îles et assure le suivi des actions et les missions administratives pour la présidence et les membres de la CDI.

1) Activités « institutionnelles » : Plénières de la CDI, Bureau Politique et Assemblée Générale de la CRPM

a) La CRPM et la CDI : une tribune pour les régions insulaires

Lors du Bureau politique de la CRPM du 11 juin 2020, le Président est intervenu en regrettant l'absence d'une dimension territoriale, à savoir la non-implication des autorités régionales dans la gouvernance du plan de relance européen (*Next Generation EU*) de la Commission Européenne et, en particulier, en ce qui concerne la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR). Il a également invité le Parlement Européen à soutenir l'introduction d'une clef de répartition spécifique en faveur des territoires insulaires, au sein de l'initiative REACT EU.

b) La CDI et la CRPM, un espace d'échange

La Plénière de la Commission des îles du 26 octobre dernier a été l'occasion de poursuivre un dialogue entre les membres de la Commission des îles, en présence du Président. Il a notamment été acté que la CDI se donnera pour objectif de recueillir des données sur les impacts socio-économiques de la Covid-19, les exploiter et les harmoniser pour élaborer des propositions d'action ou des demandes politiques, portant notamment sur une stratégie pour les îles. De plus, il ressort des interventions des membres de la CDI qu'une analyse et une collecte d'informations sur les surcoûts qu'implique l'insularité est plus que souhaitable, dans le contexte actuel.

L'Assemblée générale de la CRPM, le 29 octobre 2020, a permis d'avoir un échange avec madame la Commissaire FERREIRA en charge de la politique régionale, notamment pour ce qui concerne *Next Generation EU*, le plan de relance européen. Dans une intervention préalablement enregistrée, la Commissaire a garanti que la Commission veillait à ce que REACT-EU maintienne une dimension régionale et locale. Elle indiquait également qu'elle souhaitait que les Etats-Membres associent les régions à l'élaboration des plans nationaux de relance qui seront soumis à la Commission dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR). Monsieur le Président du Conseil Exécutif, dans son intervention, a appelé à une démarche et à une stratégie intégrée en faveur des îles, en donnant pleine application à l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

2) Actions en cours de réalisation à la suite de la Plénière de la CDI et de l'AG de la CRPM

a) Collecte des données sur l'impact de la Covid dans les îles et étude sur le coût de l'insularité

A partir des constats réalisés lors de la Plénière de la CDI, la Commission des Iles explore actuellement la faisabilité d'une étude pour étayer la réflexion sur la prochaine phase de mise en œuvre des politiques européennes qui débutera fin 2021-début 2022. Ces données et indicateurs pourraient également servir à des fins cartographiques. De plus, la CDI se propose de construire un bréviaire commun des coûts de l'insularité. La Commission des îles est en train de bâtir une méthodologie commune pour toutes les régions insulaires membres, contenant des indicateurs propres à quantifier et à démontrer les surcoûts induits par l'insularité. Cette méthodologie devrait être la première étape d'une étude - fondée sur des données scientifiques et statistiques fiables - qui viendrait compléter et appuyer les démarches de lobbying politique auprès du Conseil, de la Commission et du Parlement Européen.

b) Activités de lobbying en faveur d'une allocation spécifique pour les îles dans le cadre du Fonds de Transition Juste

Par ailleurs, les échanges lors de la Plénière de la CDI et de l'AG de la CRPM, ont donné lieu à une action au soutien de l'amendement de l'eurodéputé Younous OMARJEE, Président de la Commission REGI du Parlement européen, en faveur des îles (amendement n°23) au projet de règlement sur le Fonds de Transition Juste.

Un courrier adressé au Représentant permanent de l'Etat français, Monsieur LEGLISE-COSTA, ainsi qu'au SGAE, à l'ANCT et à d'autres instances pour demander l'appui de la France au Conseil a été transmis par le Cabinet de monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

Certaines îles partenaires en ont fait de même. En effet, les Baléares, à la suite d'une alerte de la parlementaire européenne Madame HOMS-GINEL, concernant la position de l'Espagne, hostile à l'amendement, ont pris contact avec leurs gouvernements centraux afin que ce texte fasse l'objet d'une considération particulière.

Une formulation différente par rapport aux attentes de la CDI a été approuvée par le Conseil. Néanmoins, il est précisé dans le texte du règlement que les Etats doivent apporter une attention particulière aux îles et aux territoires insulaires.

c) La préparation d'une stratégie intégrée pour les îles

La Commission des îles ainsi que la CRPM procèdent actuellement à un travail de sensibilisation des parlementaires européens insulaires quant à l'importance d'une stratégie intégrée pour les îles. L'ensemble des parlementaires insulaires ont été contactés et invités à soutenir une démarche envisagée par monsieur OMARJEE, en faveur du lancement de la procédure afin d'obtenir un rapport d'initiative, au sein de la REGI, sur une stratégie pour les îles.

De plus, les échanges avec les parlementaires membres de SEARICA (l'intergroupe du Parlement européen pour les îles, les régions côtières et maritimes) sont réguliers. Des réunions ont déjà été organisées avec madame CUTAJAR, parlementaire européenne maltaise ainsi qu'avec M. François ALFONSI, député européen de la Corse.

Ce passage représente une étape nécessaire afin de préparer l'introduction d'une clause d'insularité dans les politiques européennes. Cette stratégie permettra, entres autres, de demander la création d'une unité au sein de la DG REGIO pour le suivi des questions insulaires, à l'instar de l'unité déjà existante dédiée aux régions ultrapériphériques.

d) Une stratégie en faveur des territoires dépeuplés, couverts par l'ART. 174 du TFUE

- Dans ce contexte, la CDI a convaincu les réseaux EUROMONTANA et NSPA (*North Sparsely Populated Areas*) de rédiger une demande conjointe destinée à Mme la Commissaire FERREIRA, en charge de la politique régionale, afin de poser les jalons pour une stratégie en faveur des territoires indiqués à l'article 174 du TFUE. Une lettre signée par les présidents de la CRPM, de EUROMONTANA et de NSPA a

été envoyée à madame la Commissaire FERREIRA et à M. l'Eurodéputé OMARJEE, Président de la Commission REGI du Parlement Européen.

3) Initiatives, webinaires et échanges de bonnes pratiques au sein de la Commission des îles

a) Tourisme durable dans les régions côtières et maritimes

Le 7 juillet dernier, la Commission des îles, en association avec SEARICA a organisé un webinaire sur le tourisme durable dans les régions côtières et maritimes. La Conseillère Exécutive aux affaires européennes est intervenue et a partagé avec les invités présents les bonnes pratiques développées par l'Agence pour le tourisme de la Corse afin de sécuriser la destination corse du point de vue sanitaire et d'encourager la venue de voyageurs. Son intervention s'est concentrée autour de trois axes :

- **Rassurer** : l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) a créé une marque collective (« marque territoriale à vocation sanitaire ») « *Safe Corsica* » - Corse, destination confiance - qui se fonde sur les principes de sécurité, de confiance et de solidarité ;
- **Informer** : Plusieurs campagnes de promotion avaient été lancées à destination des locaux, du marché français et de certains marchés européens qui sont des bassins émetteurs proches et historiques ;
- **Œuvrer dans la confiance à une approche solidaire et inclusive** (opération de tourisme social et solidaire, « I nostri Eroi » au profit des soignants).

b) Opportunités et enjeux de l'hydrogène pour stimuler la croissance et l'emploi dans les îles (Commission des îles/CRPM)

Le 17 septembre dernier, en coopération avec le **FCH JU (Fuel Cells and hydrogen joint undertaking)**, la Commission des îles a coorganisé un webinaire technique sur les opportunités et les enjeux de l'hydrogène pour stimuler la croissance et l'emploi dans les îles,

Le webinaire a permis à la CDI de présenter les activités et les initiatives développées par le FCH JU et de comprendre comment l'hydrogène peut jouer un rôle dans la transition énergétique ainsi que ses différentes utilisations.

c) Politique de gestion des déchets durable et économie circulaire

Pour pallier l'impossibilité d'une visite sur site sur l'île de Bornholm (Danemark) et d'une prise de contact direct avec la BOFA (l'agence de gestion des déchets de Bornholm), la Commission des îles, en partenariat avec la BOFA, a organisé un webinaire en langue anglaise sur le thème de l'économie circulaire et de la gestion des déchets dans les îles, le 23 novembre dernier, présidé par M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

La BOFA a pour mission de planifier, d'établir et d'exploiter les installations nécessaires au traitement et au recyclage des déchets de l'île de Bornholm d'une manière innovante et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, un second séminaire sur l'économie circulaire est envisagé courant 2021.

d) Première prise de contact pour des actions conjointes avec la Commission Arc-Atlantique (CAA)

Un échange avec la Commission Arc Atlantique a été organisé, au mois de décembre dernier, pour préparer un séminaire et des initiatives. Parmi les thèmes qui ont été identifiés, figurent les problématiques des ressources marines, celles liées au tourisme et aux activités portuaires, sous le prisme du développement durable.

e) Intervention sur la défense de l'insularité et la protection de l'environnement et de la biodiversité des îles au « One Planet Summit »

La Présidence de la Commission des îles a été invitée à intervenir lors du « One Planet Summit », le 11 janvier 2021.

Le « One Planet Summit » est une initiative qui se propose de décliner un plan d'action ambitieux et volontariste pour une Méditerranée exemplaire en 2030, afin de contribuer à la mobilisation internationale en faveur de l'action environnementale, sous le patronat de M. Emmanuel MACRON, Président de la République française.

Trois ans après sa première édition, cette rencontre s'est articulée autour de quatre axes clés pour la préservation de la biodiversité en Méditerranée :

- La protection des écosystèmes terrestres et marins ;
- La promotion de l'agro-écologie grâce à la protection de la diversité des écosystèmes par la réduction des différentes pollutions ;
- La mobilisation des financements pour la biodiversité ;
- La mise en lumière du lien existant entre déforestation, survie des espèces et santé humaine.

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse est intervenu dans le cadre de la première partie intitulée « Protéger les espaces terrestres et marins », à laquelle ont participé, notamment, Messieurs le Prince Albert II de Monaco, le Chef du Gouvernement de la République tunisienne Hichem Mechichi, et une représentante du Président du Gouvernement espagnol monsieur Pedro Sanchez.

f) Soutenir la production des énergies marines renouvelables dans les îles

Le 18 février dernier, dans le cadre de ses actions en faveur de la décarbonation des économies insulaires, la CDI a organisé, en coopération avec l'Agence de développement économique de la Région Pays de la Loire, SOLUTION & CO, un séminaire visant à élargir l'horizon des technologies aujourd'hui disponibles pour la production des énergies marines. Des représentants de la DG MARE de la Commission européenne, du gouvernement français et des parlementaires européens ont pu intervenir. L'intervention d'un porteur de projet corse (Mape Tech) qui a présenté ses solutions innovantes liées à l'hydromaréthermie a été très bien accueillie.

Ce séminaire constitue également l'étape préparatoire pour la participation d'une délégation de la CDI à la conférence SEANERGY qui aura lieu en juin 2021 à Nantes

et à Saint Nazaire.

g) Soutenir la compétitivité des entreprises insulaires via une réforme du cadre législatif en faveur des aides d'Etat

Suite à la participation de la CRPM à la consultation publique que la Commission Européenne (DG REGIO) avait lancée en septembre 2020 sur les aides d'Etat à finalité régionale, la CDI continue à suivre et à contribuer à la réflexion technique du Secrétariat Général de la CRPM portant sur l'introduction d'une nouvelle catégorie d'aides d'Etat en faveur des îles au sein de l'ART. 107.3.c) du TFUE. Dans cette perspective, une position à destination de Madame la Commissaire Vestager a été élaborée par l'équipe de la Commission des îles, en partenariat avec SEARICA.

4) Implication et mobilisation croissante des agences et offices de la CdC

a) Dans le domaine de la transition énergétique

- Mobilisation de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse et des porteurs de projets dans le domaine de la transition énergétique (projet NESOI)

Plusieurs échanges avant l'été 2020 ont été organisés, avec une visite sur site et des réunions avec les porteurs du projet NESOI ainsi que des porteurs de projets locaux dans le domaine de la transition énergétique et des énergies vertes.

La Commission des îles a diffusé l'information relative à la Facilité NESOI auprès des organismes locaux dont l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) et l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC). Des échanges informels ont été organisés avec les initiateurs de ce projet et l'AUE. Un premier échange entre des porteurs de projets locaux (*The Corsican Blue Project*, Mape Tech et AGRID) a eu lieu le 9 juin 2020. L'AUE a également été conviée et a présenté le projet Orélie ainsi que le projet du cluster d'hydrogène.

La Facilité NESOI est financée par le programme Horizon 2020 qui a pour objectif de libérer le potentiel des îles d'Europe pour qu'elles deviennent les locomotives de la transition énergétique européenne. Cette initiative va permettre de mobiliser plus de 100 millions d'euros d'investissements dans des projets d'énergie durable. Pour cela, il est prévu de développer une plateforme qui fournira aux îles un support technique, également sous forme de formations ainsi que des opportunités de coopération et de financement. Les projets insulaires sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé *in situ* de la part des experts de NESOI, qui s'accompagnera d'un financement direct permettant de solliciter de l'expertise locale.

Cet accompagnement permettra d'aboutir à la structuration de projets solides et attractifs pour les investisseurs.

Le 10 décembre dernier, afin que l'AUE puisse candidater dans les meilleures conditions à l'appel à projet NESOI, pour le projet « Ciel étoilé », une vidéoconférence a réuni l'AUE et Sinloc, entreprise à l'initiative de NESOI, pour apporter un soutien à l'AUE et les informations nécessaires afin d'épauler l'Agence dans sa participation au premier appel à projet NESOI qui porte essentiellement sur de l'assistance technique.

La Commission des îles va contribuer à la capitalisation des résultats ainsi qu'au partage des bonnes pratiques qui auront été identifiées par l'AUE.

- ***Participation de l'AUE à la position politique de la CRPM sur l'énergie (novembre 2020)***

L'AUE a formulé des amendements en faveur des îles à la position politique de la CRPM sur l'énergie. Ils ont été repris dans la mesure du possible.

- ***Le projet de création d'une task-force sur la transition énergétique dans les îles***

L'échange suivi qui a pu être instauré avec l'AUE peut nous permettre d'envisager une implication majeure, en vue d'une réflexion avec d'autres acteurs insulaires, de l'Agence et des porteurs de projets corses dans le domaine de l'énergie. La CDI se penche actuellement sur la possibilité de créer une task-force sur la transition énergétique au sein de la Commission des îles. Ce « *forum* » permettrait de développer une réflexion intéressante ainsi qu'un échange de bonnes pratiques. Aussi, grâce au réseau que cette task-force permettrait de constituer, les acteurs locaux pourraient rentrer facilement en contact avec des porteurs de projets et les organismes publics dans les autres îles pour constituer des partenariats dans le cadre d'appels à projets portant sur des financements directs (*Horizon Europe, Life ...*). Concernant les projets déjà en cours, les régions et les acteurs privés partenaires pourraient contribuer à la capitalisation des résultats des projets de l'AUE, à l'échelle de leur île et, grâce à la CRPM, également à l'échelle des autres territoires qui font partie des différentes commissions géographiques. En effet, il ressort des échanges avec la CRPM, que nos interlocuteurs manifestent un intérêt particulier pour les solutions innovantes et durables en matière énergétique. En partenariat, avec l'AUE, nous pourrions, à la lumière des savoir-faire innovants des porteurs de projets insulaires, œuvrer à la création, sur le moyen et le long terme, d'un territoire pilote dans le domaine des énergies « propres » qui constituerait un modèle durable pour les régions insulaires et continentales.

b) ***Dans le domaine des transports***

La CDI a organisé une réunion préparatoire en vue de la participation, indirecte, de l'Office des transports de la Corse (OTC) au groupe « transport » de la CRPM. La Corse a pu être représentée lors de la dernière réunion du groupe transport et a participé à l'échange avec monsieur Kurt Bodewig, le coordinateur des autoroutes de la mer, le 9 décembre dernier. Parmi les éléments discutés, qui présentent un intérêt pour les îles, il faut signaler en particulier :

- le projet de modification des dispositions actuellement en vigueur qui entravent la possibilité de développer un projet d'autoroute de la mer entre deux ports du réseau global appartenant au même Etat-Membre ;
- la volonté d'intégrer des critères favorisant l'éligibilité de projets insulaires au sein des prochains appels à projets MIE 2021-2027. A cet égard, la CDI suit les travaux du Secrétariat Général de la CRPM portant sur une analyse territoriale des projets financés par le biais de MIE dans la période de programmation 2014-2020 dans le but de souligner le très faible impact et/ou valeur ajoutée pour les territoires périphériques et notamment les îles.

c) Dans le domaine du tourisme

La CDI participe aux projets DESTIMED + et WINTERMED dont l'Agence pour le tourisme de la Corse est également l'un des partenaires.

DESTIMED + se propose de développer l'écotourisme dans le Bassin Méditerranéen, le projet comprend 9 partenaires européens dont l'ATC.

L'ATC contribue à la production d'une régulation écotouristique sur une aire marine protégée (Iles Lavezzi) en collaboration avec la RNBB - Réserve Naturelle des Bouches de Bunifaziu qui dépend de l'OEC- et les Offices du tourisme de l'Extrême Sud ainsi que d'autres structures.

Depuis le démarrage de DESTIMED +, la CDI, ainsi que la Commission interméditerranéenne de la CRPM (CIM) ont accompagné la mission de l'ATC. Dans ce contexte. Une réunion a été organisée, avec l'ATC, le 16 décembre dernier, afin d'échanger sur le soutien que la CIM et la CDI ont apporté dans le cadre du projet DESTIMED +.

Aussi, une rencontre régulière est prévue avec les agents en charge des projets Med à l'ATC afin d'évaluer leurs besoins et de pouvoir leur offrir, au mieux, l'aide de la CDI et de la CIM. La première réunion a eu lieu le 12 janvier 2021.

d) Dans le domaine de la protection de l'environnement

La CDI échange régulièrement avec l'Office de l'Environnement de la Corse. L'OEC s'est montré disponible pour répondre à des enquêtes de la CIM, qui a sollicité la CdC, par le biais de la CDI, dans ses domaines de compétence.

Plus, précisément, l'OEC a été contacté afin de savoir si l'Office souhaitait participer au projet Blue Bio Med, en tant que partenaire associé, en tant qu'observateur ou pour fournir des données.

Blue Bio Med se propose d'établir une cartographie des tendances et des priorités d'innovation pour la bio-économie bleue provenant des RIS3 régionales et nationales des pays méditerranéens ou autres stratégies régionales et nationales en matière de recherche et innovation.

L'Office a tenu à souligner particulièrement son enthousiasme et sa disponibilité pour collaborer sur des projets similaires, à partir de courant 2021, avec les Commissions géographiques de la CRPM.

➤ **Le partenariat MedInsulae : la défense des intérêts insulaires méditerranéens à Bruxelles.**

L'année 2020 a été marquée par des démarches concrètes de défense des spécificités insulaires par la plateforme de coopération MedInsulae.

Cette plateforme, créée en octobre 2019 par la Collectivité de Corse et les autorités régionales des Baléares (Govern de les Illes Balears), de Gozo (Ministère du gouvernement de Malte pour Gozo) et de Sardaigne (Regione Autonoma della

Sardegna), a pour objectif de structurer des initiatives communes axées sur les questions, les intérêts et les défis communs aux îles méditerranéennes.

Des actions politiques conjointes ont ainsi été menées dans le cadre des négociations du budget européen et du cadre réglementaire à l'horizon 2021-2027 afin d'obtenir des réponses différenciées et proportionnées pour compenser les contraintes liées à l'insularité.

A plusieurs reprises durant l'année 2020, les 4 îles méditerranéennes ont travaillé sur des stratégies communes, interpellé la Commission européenne et parlé d'une seule voix en demandant notamment un traitement spécifique au sein de la politique de cohésion qui comprendrait les éléments suivants :

- une flexibilité de la concentration thématique accrue afin de répondre aux besoins particuliers de développement économique et social ainsi qu'aux défis territoriaux spécifiques des régions insulaires liés aux désavantages structurels permanents ;
- des taux de cofinancement du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 maintenus en 2021-2027, ainsi qu'une modulation pour les zones souffrant de contraintes naturelles, graves et permanentes, afin de mieux exploiter le potentiel des îles ;
- une éligibilité des investissements liés à l'accessibilité et aux infrastructures de transport ;
- un régime d'aides d'État plus flexible pour tenir compte des réalités et des désavantages auxquels sont confrontées les îles, en particulier dans les domaines stratégiques thématiques où les défis des îles périphériques sont les plus évidents (transport, connectivité numérique, réseaux énergétiques, gestion des ressources naturelles) ;
- l'introduction dans toutes les initiatives législatives européennes de mesures compensatoires liées à la discontinuité territoriale, sur la base d'un indice mesurant la périphéricité des îles, pour surmonter les défis et les contraintes découlant du statut d'île ;
- l'inclusion des régions insulaires périphériques dans les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) en vue d'établir un système de continuité territoriale efficace et modernisé prenant compte de l'ensemble des coûts réels liés aux ruptures physiques et numériques ;
- la prise en compte des spécificités des régions insulaires dans le cadre du futur programme Interreg MED 2021-2027 ;
- la mise en œuvre d'un régime fiscal dérogatoire spécifique pour soutenir, par dérogation aux règles applicables, un meilleur développement économique et social des entreprises insulaires ;
- des mesures spécifiques pour renforcer les actions environnementales dans les îles en tenant compte de leur vulnérabilité face au changement climatique, à la pression démographique et à la dépendance aux énergies fossiles.

En outre, dans le cadre de consultations publiques ouvertes par la Commission européenne et notamment celle concernant les aides d'État à finalité régionale, les régions du partenariat MedInsulae ont réitéré ces demandes et ont souligné l'indispensable mise en place d'un statut spécifique pour les régions insulaires, se traduisant par la mise en œuvre d'un régime d'aides d'État flexible et adapté aux régions insulaires au même titre que celui des régions ultrapériphériques.

La Collectivité de Corse et ses partenaires de MedInsulae ont aussi organisé, dans le cadre de la 18^{ème} édition de la semaine européenne des régions et des villes d'Europe, un séminaire en distanciel sur « *Les politiques de l'UE dans les îles de la Méditerranée : défis et solutions* » qui s'est tenu le 5 octobre 2020.

La session, modérée par le Secrétaire Exécutif de la Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM), a permis aux représentants politiques des 4 îles méditerranéennes de présenter les problématiques spécifiques des régions insulaires méditerranéennes d'autant plus exacerbées en ces temps de crise sanitaire et économique due à la pandémie de COVID-19

Mme la Conseillère Exécutive de Corse en charge des affaires européennes et internationales, a rappelé, à cette occasion, que la crise sanitaire a mis en évidence la vulnérabilité du modèle touristique corse et la nécessité d'un changement rapide de trajectoire. Elle a également présenté les 3 piliers de la réponse régionale avec l'appui des dispositifs nationaux et européens : « Sauvegarder, rassurer, informer ».

La conférence a également permis un débat ouvert avec les nombreux participants et notamment avec les représentants politiques européens issus du Parlement européen et du Comité européen des régions, les représentants des institutions européennes et notamment de la Commission européenne (DG en charge du FEDER, du FSE et du FEADER, des politiques horizontales, Transport) des représentants politiques et techniques des autorités locales et régionales insulaires et des représentants de la société civile.